

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1913)

Heft: 5

Artikel: Lettre d'Allemagne

Autor: Sachs, Hildegarde

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. LETTRE D'ALLEMAGNE

On comprend maintenant toujours mieux que l'éducation traditionnelle ne suffit plus pour préparer les jeunes filles aux devoirs de l'existence. Aussi les personnes qui sont à la tête du mouvement féministe allemand ont-elles aiguillé leurs travaux dans cette voie, et s'efforcent-elles de découvrir une forme d'éducation qui réponde aux exigences actuelles. L'idée qui réapparaît toujours quand ce problème est posé est celle du *Service civique des femmes*. Elle a fait l'objet d'une discussion serrée à la dernière assemblée du Conseil national des femmes allemandes, à Gotha (octobre 1912). Que l'on ne s'étonne pas de me voir revenir aujourd'hui sur une délibération qui remonte déjà à l'automne dernier. Le Conseil national, qui comprend un demi-million de membres, ne met à l'ordre du jour de ses assemblées bisannuelles que des sujets importants et actuels, propres à attirer l'attention de toutes les féministes de notre pays, et ces questions ne perdent rien de leur intérêt dans l'espace de quelques mois. En outre, les résolutions auxquelles aboutissent ces discussions ont une réelle portée par suite du grand nombre de femmes que représente notre Conseil national, et à plusieurs reprises, les initiatives qui ont pris naissance à cette occasion ont contribué à nous orienter vers des solutions importantes. Chargée de tenir les lecteurs de ce journal au courant des faits essentiels du féminisme allemand, je crois tout indiqué de les informer de l'influence des travaux de cette assemblée sur notre activité actuelle, au lieu de les entretenir de manifestations plus récentes.

C'est M^{lle} Hélène Lange, l'apôtre des études supérieures des femmes, qui avait accepté de faire un rapport sur le service civique. Rappelons d'abord le point de départ de la question : aussi bien que l'homme, la femme a pour devoir de se consacrer au bien général, pendant un laps de temps délimité. Ceci est basé : 1° sur la diminution du travail domestique ; 2° sur un sentiment plus développé de solidarité humaine ; 3° et enfin, sur le besoin de forces jeunes et vives pour le service de la communauté.

Dans son exposé si lumineux et si approfondi, M^{lle} H. Lange s'est élevée avec vigueur contre l'interprétation du service civique comme une annexe du service militaire de l'homme, ce qui aboutirait à ne former que des auxiliaires pour les cas de guerre. C'est une tout autre conception qui répond aux aspirations de la nature féminine. Nous nous rendrions plus utiles si nous travaillions, en temps de paix, dans une sphère inaccessible à l'autre sexe. De même que l'homme étend à la patrie tout entière l'obligation qu'il ressent de défendre son propre foyer, la sollicitude maternelle qui est au cœur de la femme doit s'exercer au-delà des confins de sa maison, au profit de tous les membres de la nation. Dans la pratique, on en arrive donc à ceci : pour les femmes de la classe aisée, l'année de service sera employée à les préparer au travail social, tandis que pour les jeunes filles sortant de l'école primaire, une instruction ménagère obligatoire servira d'équivalent. M^{lle} H. Lange ne croit d'ailleurs pas à l'utilité de cette réforme avant l'introduction d'une égalité complète des droits civiques entre les deux sexes.

Il est frappant de constater les progrès qu'a faits le sentiment de la responsabilité sociale. C'est là un des traits les plus marquants de notre époque, et il se fait jour d'une manière caractéristique dans les aspirations féministes. Remarquez que M^{lle} H. Lange, la femme distinguée qui désire ainsi voir toutes les femmes cultivées faire œuvre de solidarité, est la même qui

a réclamé pour elles l'accès aux études supérieures, et qui a dirigé pendant de longues années les premières tentatives faites dans ce domaine. Nous trouvons chez elle l'idée que le développement des classes laborieuses est de la plus haute importance. Gagné à cette conviction, le Conseil national a pris à l'unanimité une décision qui profitera avant tout à la jeunesse féminine du monde ouvrier. Il s'est rallié à l'idée d'une centralisation de la « Jugendpflege » (protection de l'adolescence), c'est-à-dire de tous les efforts qui visent à la formation d'une jeunesse féminine saine et normale. Culture physique, par exemple, au moyen de courses et de voyages ; culture intellectuelle par la propagation de bonnes lectures, etc. ; influence morale et religieuse, telle que l'exercent déjà nombre d'associations confessionnelles. Voilà les moyens par lesquels les jeunes filles appelées à gagner leur vie doivent être protégées des nombreux dangers qui les guettent, surtout dans les grands centres. Jusqu'ici les activités s'exerçant dans ce sens ont été disséminées et souvent contradictoires, parce qu'il n'y avait ni entente ni direction générale. Il en était autrement pour ce qui concerne la jeunesse masculine, et les organisations créées en sa faveur ont déjà fait leurs preuves. Il s'agit de suivre l'exemple qu'elles nous donnent, et d'amener les diverses sociétés s'occupant des jeunes filles à se grouper pour travailler la main dans la main et de façon systématique. Le Conseil national a déjà obtenu la création d'une section pour la protection des adolescentes dans l'Office central du Bien public. Cette dernière institution rend de grands services, et exerce une influence considérable, par l'appui qu'elle prête aux œuvres d'utilité publique, et par sa collaboration sur le terrain législatif. La section nouvellement fondée se propose :

- a) de recueillir et de publier tout ce qui concerne les tentatives actuelles dans le domaine de la protection de la jeune fille ;
- b) de servir de bureau de renseignements à toutes les personnes ou sociétés qui travaillent dans ce domaine ;
- c) de faciliter l'échange d'idées entre les diverses organisations ;
- d) de prêter son concours et d'offrir ses conseils aux organisations locales ;
- e) d'instituer des cours et des conférences pour les personnes qui désirent travailler à ces œuvres ou collaborer à leur création.

Il est tout à fait réconfortant de voir tant d'individualités diverses s'enthousiasmer pour cette nouvelle forme d'activité, et mettre leurs énergies à son service.

Avant de clore ce compte-rendu, je tiens à mentionner la publication d'un ouvrage de première importance pour nous. C'est l'« Annuaire du Mouvement féministe » (Teubner éditeur), que le Conseil national a publié pour la première fois l'année dernière, et qui fait un peu pendant au « Woman's Year Book » anglais. Comme ce dernier, il contient un grand nombre d'adresses pouvant être utiles à l'occasion, puis une étude sur les diverses tendances du féminisme allemand. La publication périodique de cet annuaire est pour tout ce qui a trait au féminisme une source d'informations absolument sûres.

Hildegard Sachs.

Berlin, février 1913.